

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
18 Octobre 2019**

**OBJET : Renouvellement du bail de location avec la commune de Peyrolles-en-Provence portant sur les locaux abritant l'unité des forestiers-sapeurs de Peyrolles-en-Provence.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé d'autoriser :

- la passation du bail de location entre la commune de Peyrolles-en-Provence et le Département portant sur des locaux sis quartier Souttevier, Route de la Durance, 13860 Peyrolles-en-Provence abritant l'unité des forestiers-sapeurs de Peyrolles-en-Provence ;
- la Présidente du Conseil départemental à signer le bail, dont le projet est joint au rapport ainsi que tout avenant ultérieur s'y rapportant dans la mesure où il n'entraîne pas de modifications substantielles aux dispositions du bail initial.

La dépense annuelle correspondante au loyer d'un montant de 36 093,75 € sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**